



## Marche, ski, raquettes

CATHERINE BAÏCOIANU

**Les bonnes résolutions ne gagnent pas à être différées nous disait Jules Romains...**

Que diriez-vous de prendre la décision de sortir chaque jour pour oxygéner votre corps et votre esprit? C'est ma proposition pour célébrer le Nouvel An, car comme dit le proverbe chinois: *C'est par le bien-faire que se crée le bien-être!* Bonne année à tous!

Si je vous propose de sortir c'est que nous résidons dans un lieu qui favorise vraiment le plein air: tout au long de l'année vous pouvez profiter de la piste du P'tit Train du Nord pour skier, marcher ou faire de la raquette. Une bonne façon d'apprivoiser l'hiver et de rencontrer du beau monde. Ce même beau monde que nous accueillons chaque jour à



Thérèse Piet expose ses toiles à la galerie de la gare.

la gare avec un bon café ou une bonne soupe aux légumes!

À la galerie de la gare, vous pourrez admirer ce mois-ci les œuvres de

madame Thérèse Piet, qui bien qu'elle enseigne la peinture à Blainville continue à se perfectionner en suivant divers ateliers. C'est ainsi que vous pourrez découvrir, grâce aux différents médiums qu'elle utilise, l'éventail de ses talents de peintre.

Je vous rappelle aussi que nous avons deux groupes de marcheurs, un le mardi matin et un autre le jeudi matin. Et aussi pour faire marcher sa tête, le scrabble du mercredi après-midi!

Les bénévoles sont toujours là avec le sourire, la bonne soupe aux légumes, le café et les muffins!



Expertise • Service • Conseil



M<sup>e</sup> Paul Germain  
notaire et conseiller  
juridique

2559, boul. du Curé-Labelle  
Tél. : 450 224-5080  
Télec. : 450 504-5085  
www.paulgermain.com



**Payer votre mise de fonds pour l'achat de votre propriété par Internet**

Nous sommes heureux de vous informer qu'à compter de maintenant, vous pourrez, comme client de notre étude, déposer votre mise de fonds pour l'achat de votre propriété par Internet.

Pour ce faire, vous n'aurez qu'à accéder à vos services bancaires par Internet, suivre les directives inscrites sur le coupon que nous vous aurons transmis et nous transférer la mise de fonds nécessaire, et ce, **peu importe l'institution financière** où vous détenez votre compte.

**La procédure est simple:**

1. Accéder à votre compte bancaire par Internet
2. Sélectionner l'option ajout de fournisseur ou de facture
3. Rechercher «Assyst Paiement» dans la liste des fournisseurs
4. Ajouter «Assyst Paiement» comme nouveau fournisseur en utilisant le numéro de référence unique fourni par nous
5. Confirmer l'ajout et sélectionner l'option de paiement de factures
6. Indiquer le montant de la mise de fonds
7. Confirmer le paiement.

Il faut prévoir **trois (3) jours ouvrables** avant que les fonds soient transférés dans le compte en fidéicommiss du notaire.

Un courriel vous sera acheminé vous confirmant l'envoi.

Le notaire recevra les fonds libérés et susceptibles d'être utilisés pour une transaction immobilière.

Ce service était devenu nécessaire, car depuis 2 ans, la Chambre des notaires du Québec exigeait que lors d'une transaction, le notaire détienne les fonds nécessaires dans son compte en fiducie et que ces sommes soient compensées.

Comme les nouvelles règles de compensation bancaire prévoient grosso modo qu'un chèque certifié prend 10 jours et qu'une traite bancaire prend 3 jours ouvrables complets pour être totalement compensée, nous devons exiger de nos clients qu'ils nous apportent une traite bancaire 4 ou 5 cinq jours avant la transaction ou qu'ils demandent à leur institution financière de procéder à un virement bancaire dans notre compte en fidéicommiss.

Certains de nos clients éprouvaient des difficultés avec leurs institutions financières pour obtenir un transfert des fonds vers notre compte en fiducie. Pour virer des sous vers un compte offshore, ces banques n'ont pas de difficulté, mais pour virer des sommes pour l'acquisition d'une propriété vers un compte d'un notaire à Prévost, cela était impossible.

D'autres institutions financières facturaient des frais prohibitifs. J'ai vu la Banque de Montréal facturée 120 \$ pour un transfert de fonds.

Ce nouveau service permet à nos clients de faire le transfert de fonds dans le confort de leur foyer au moment où ils sont disponibles pour le faire.



## Saviez-vous que...?

### Tant pis pour la santé!

ODETTE MORIN

En novembre, on apprenait que la Food and Drug Administration (FDA) songe sérieusement à interdire l'utilisation des gras trans dans les aliments préparés aux États-Unis. Selon la FDA, le retrait de ces gras dangereux pour la santé pourrait prévenir 27 000 morts prématurées dues à des problèmes cardiaques. En novembre 2004, une motion visant la quasi-interdiction des gras trans (au Canada) avait été introduite par Jack Layton et adop-

tée par la Chambre des communes. Le gouvernement avait alors invité l'industrie à diminuer graduellement son utilisation des gras trans en prévision de l'adoption d'une loi (en 2012) qui en restreindrait substantiellement la quantité permise dans les aliments. En 2009, alors qu'elle était ministre de la Santé, Léona Aglukkaq a envoyé ce projet aux oubliettes et toutes les recommandations émises par les experts ont été rejetées. C'est aussi en 2009 que le groupe chargé de surveiller le programme de diminution volon-

taire a produit son dernier bilan. Ce groupe a été démantelé et depuis, le Canada n'a plus de données statistiques sur le sujet et n'encadre plus l'utilisation de ces gras toxiques.

C'est en 2007 qu'un groupe de travail dont faisaient partie plusieurs experts du milieu de la santé a été mis sur pied pour faire le point sur la forte présence de sel dans l'alimentation des Canadiens. En plus des cibles volontaires, le groupe recommandait un programme de surveillance quinquennal afin d'encourager l'industrie à agir. Quelques mois plus tard, la ministre Aglukkaq a démantelé le groupe de travail. Aujourd'hui, elle s'en remet à son

comité d'experts externe, dont plusieurs membres ont des liens avec l'industrie.

Saviez-vous que le ministère de la Santé du Canada n'a pas le pouvoir de procéder au rappel d'un médicament dangereux ni de forcer une entreprise à le faire? Pourtant, ce ministère peut procéder au rappel d'un jouet, d'une voiture ou d'un aliment. Pendant ce temps, le nombre de cas d'effets indésirables causés par des médicaments a augmenté de 800 % entre 1998 et 2011. (Manon Cornellier, 16 nov. 2013, *Le Devoir*. [change.org](http://change.org))

## Mots et MŒURS Gleason Thérberge

motsetmoeurs@journaldescitoyens.ca

## Raccourcis

Qu'il s'agisse des familles MacLean (*Mac Gille Edin*, fils de serviteur d'Edin) ou de l'acteur Leonardo DiCaprio (de la ville de Capri), auparavant, seuls quelques noms écossais, irlandais ou italiens obligeaient à l'usage de la minuscule. Celle-ci est même conservée, entourée de lettres qu'on appelle CAPITALES en ce qu'elles sont toutes majuscules. On écrit ainsi *MacDONALD* (graphie irlandaise) ou *McGILL* (graphie écossaise), et on devrait écrire *da VINCI* (de la ville de Vinci). Pour le plaisir, ajoutons que *MacDonald* ou *McDonald* ont la même provenance gaélique

(de *Mac*, fils de; d'*oubro*, monde; et de *val*, mener/meneur), une appellation prophétique en ce qu'elle évoque la domination du monde (!); ou que *McGill* provient de *Mac Giolla Rwaid* (fils ou descendant d'homme roux).

Mais une nouvelle pratique vient d'apparaître avec l'usage de ce que certains coquins appellent «les internets»: un pluriel incorrect, qui contrevient à la préférence du français pour le singulier. On se rappellera d'ailleurs que l'ancien animateur du matin à la SRC, René Homier-Roy, avait aussi la coutume agaçante de parler «des aurores»...

Sur internet, donc (un mot dont la majuscule a tendance à disparaître), on a ainsi commencé très tôt à voir un «e» précéder les mots associés à l'électronique. Avant la *e-cigarette* (un appareil permettant d'imiter la consommation du tabac), est apparu le *e-mail*, remplacé au Québec par l'intelligent *courriel* (pour **courrier** électronique), mais encore utilisé par les Français, avec la paresse hautaine qui les caractérise: *courriel* fait pourtant écho aux *logiciel*, *tutoriel* et autre *didacticiel*...

Et plus récemment, la compagnie Apple s'est mise à lancer des produits aux noms précédés d'un «i» minuscule évoquant le «I» majuscule du *je* anglais. Apparus après le iMac, ces appareils disent ainsi dés-

ormais, sous *iPhone*, je/mon téléphone; *iPad*, mon bloc-notes; *iTune*, ma musique... Cette prédominance du *moi* qui caractérise ces produits a fait naître diverses appropriations parallèles qui n'ont plus rien à voir avec la Pomme, comme ce *iDance*, une entreprise de Brossard, ou cet ouvrage de Vincent Billard, *iPhilosophie\**, où l'auteur analyse comment cette tendance envahit nos existences.

Le plus curieux de l'affaire est peut-être que ce «e» anglais, est prononcé «i», comme le «i» parlé québécois (le «il» du «i' m'a dit»). Or «I» c'est la lettre du «je» anglais. Comme quoi au Québec, le «je» anglais est un autre.

\* Paru récemment aux Presses de l'Université Laval